



DEMANDE DE RESERVATION D'UNE SALLE MUNICIPALE

La Ville dispose de plusieurs salles de capacités différentes, pouvant être louées aux particuliers, associations et entreprises. Pour connaître les conditions de location de ces salles et vérifier les disponibilités, effectuez une pré-réservation puis retournez ce formulaire complété au service gestionnaire :

Direction des Services à la Population - 86 quai de la République 85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie

02 51 55 79 79 - etacivil@saintgillescroixdevie.fr

DEMANDEUR

ENTITE

- Particulier / Entreprise / Syndic de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
 Particulier / Entreprise / Syndic hors Saint-Gilles-Croix-de-Vie
 Association de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
 Association hors Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Autre :

Nom de l'entité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

Mail :

RESPONSABLE DEMANDEUR

Nom prénom du demandeur :

Fonction au sein de l'entité :

DATES DE MANIFESTATION

Date(s) souhaitée(s) :

Horaires (*installation et rangement compris*) : Début :

Fin :

Nombre de participants prévus (*organisateurs inclus*) :

personnes

EQUIPEMENTS

SALLE DEMANDEE

- Salle Marie de Beaucaire
 Salle Hippolyte Chauvière
 Espace associatif de la Bégaudière
 Salle de la Chaussée
 Grande salle des Mariages (institutions et partenaires uniquement)
 Petite salle des Mariages (institutions et partenaires uniquement)

❖ Restauration prévue (*repas, vin d'honneur, buffet, repli pique-nique...*)

Oui

Non

❖ Débit de boissons (vente d'alcool) :

Oui

Non

Si oui : Destiné uniquement aux adhérents de l'association

Ouvert au public

❖ Utilisation souhaitée du vidéoprojecteur (*Hors Salle H. Chauvière*) :

Oui

Non

❖ Utilisation souhaitée de la sono (*Uniquement Salle Marie de Beaucaire*) :

Oui

Non

MANIFESTATION

NATURE DE LA MANIFESTATION

- Réunion (associations / entreprises / organismes)
 Réunion politique ouverte au public
 Repas / buffet / vin d'honneur / repli pique-nique
 Exposition, forum
 Autre (précisez) :

Objet précis de la manifestation :

REFERENTS LORS DE LA MANIFESTATION (Une personne minimum)

1. NOM Prénom :

2. NOM Prénom :

Téléphone portable :

Téléphone portable :

Cie d'assurance :

N° de police :

Agrément Jeunesse et Sports (le cas échéant)

N° SIRET (le cas échéant) :

ENGAGEMENT

À tout moment, la commune reste prioritaire de l'utilisation des salles communales, au titre de l'intérêt général, même si celles-ci ont été préalablement réservées.

Je soussigné.e, NOM Prénom : , auteur.e de la présente demande :

- Certifie exacts les renseignements qui y sont contenus,
 M'engage à respecter les consignes d'utilisation et en accepte les conditions.

A Saint-Gilles-Croix-de-Vie,
Le

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Demandeur

Date de dépôt de la demande :

- Demande accordée
 Demande refusée

Réservation à titre :

- Gratuit
 Payant – Montant : €

(Conformément aux tarifs en vigueur)

Matériel utilisé :

- Vidéoprojecteur
 Sonorisation

Equipement mis à disposition :

- Marie de Beaucaire
 Hippolyte Chauvière
 Espace associatif de la Bégaudière
 Salle de la Chaussée
 Grande salle des Mariages
 Petite salle des Mariages

Le Maire,
François BLANCHET

INFORMATIONS GENERALES

- ✓ Les utilisateurs doivent s'assurer de **laisser les lieux dans l'état où ils les ont trouvés à leur arrivée, propres et rangés**, et s'ils constatent le moindre problème, en informer la Ville dans les meilleurs délais (*Services techniques : 02 51 55 37 90 / astreinte technique : 06 26 74 40 83*). En cas de manquement, la ville se réserve le droit de ne plus donner accès aux locaux.
- ✓ Sauf indication contraire, les utilisateurs peuvent disposer du matériel et du mobilier qui se trouvent dans les locaux.
- ✓ **Les tables utilisées doivent être nettoyées et repliées.**
- ✓ Les **chaises doivent être empilées et entreposées le long des murs**, sans gêner le passage ni l'ouverture des placards.
- ✓ Les utilisateurs doivent veiller à **l'extinction des lumières** et à la **fermeture des portes et fenêtres** lors de leur départ.
- ✓ La **gestion de vos déchets ménagers et recyclables est à votre charge**. Pensez à vous munir de sacs poubelles, et à repartir avec. Des Points d'Apports Volontaires sont à votre disposition (quai Rivière, face à la pharmacie ; Avenue de l'Atlantique au niveau de l'espace jeux ; parking du Super U ; parking Conserverie ; aire de camping-car de la Soudinière).
- ✓ Les tarifs de location sont fixés par délibération du conseil municipal et révisés chaque année.

TYPE DE MANIFESTATION

- ✓ La nature de la manifestation se déroulant dans un local municipal doit être conforme à la demande déposée.
- ✓ Les manifestations à caractère culturel ou religieux sont interdites au sein des locaux municipaux.

RESPONSABILITE

- ✓ Un responsable, obligatoirement majeur et présent tout au long de la manifestation, devra être désigné. La demande est déposée en son nom.
- ✓ Les locaux municipaux ne peuvent être loués à des personnes mineures.
- ✓ Les locaux municipaux ne peuvent être loués pour des manifestations à caractère commercial.
- ✓ Les utilisateurs ne peuvent prêter ou sous louer les locaux mis à leur disposition.
- ✓ La capacité d'accueil des salles devra être strictement respectée.
- ✓ Les utilisateurs doivent se conformer aux diverses réglementations en vigueur.
- ✓ Les utilisateurs doivent être couverts par une assurance responsabilité civile et doivent en fournir le justificatif.
- ✓ La musique amplifiée est strictement interdite dans toutes les salles, excepté à la Conserverie. Seule l'utilisation du matériel de sonorisation en place est autorisée.
- ✓ Les utilisateurs doivent veiller à ne pas occasionner de nuisances sonores vis-à-vis des riverains.
- ✓ Les utilisateurs doivent utiliser les locaux dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.
- ✓ Les utilisateurs doivent respecter les plages horaires qui leur sont accordées et être présents durant celles-ci.
- ✓ Les utilisateurs sont responsables de tout acte dommageable dont l'un des participants ou tiers, qu'ils auraient admis dans les locaux municipaux, se serait rendu coupable. Il conviendra d'en informer les services municipaux au plus vite.
- ✓ Il est strictement interdit de cuisiner dans les salles.

SECURITE

- ✓ Les utilisateurs sont responsables de la sécurité des personnes durant leur occupation des locaux municipaux.
- ✓ Les utilisateurs doivent, avant leur utilisation de la salle, prendre connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engagent à les appliquer.
- ✓ Les utilisateurs doivent, avant leur utilisation de la salle, constater l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés, etc...) et prendre connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours (voir plans sur place).
- ✓ Les portes d'accès et issues de secours doivent toujours être accessibles et visibles.

REMISE DES CLES

Les clés de la salle sont à récupérer à l'accueil de la mairie, la veille ou le jour de votre manifestation, durant les horaires d'ouverture habituels (du lundi au jeudi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h30). Le retour des clés doit s'effectuer de la même manière, le jour ou le lendemain de votre manifestation.

AUTRES DEMANDES LIEES A L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION

Formulaires disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site Internet de la ville

DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

- Vente de boissons alcoolisées à des personnes extérieures à votre association
- Demande à déposer à l'accueil de la mairie au moins 15 jours avant votre manifestation (délai légal).

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

- Demande à remettre à l'accueil de la mairie ou directement à la Police Municipale, qui établira un arrêté municipal.
Contact : Service Police municipale – Laurence ANGIBAUD 02 51 55 29 55 police.municipale@saintgillescroixdevie.fr

DEMANDE DE MATERIEL

- Demande de matériel complémentaire (tables, chaises, barnums, sonorisation, barrières...)
- Demande à remettre à l'accueil de la mairie ou du service culturel
Contact : Service culturel – Jocelyne AKRICHE 02 51 60 54 00 jakriche@saintgillescroixdevie.fr

SALLES MUNICIPALES

| Salle Marie de Beaucaire | |
|---------------------------------|--|
| Adresse | Promenade de la Vie |
| Capacité d'accueil | 220 personnes |
| Matériel disponible | Tables, chaises, tableau, vidéoprojecteur, réfrigérateur |
| Accessibilité | Particuliers, entreprises, associations, syndicats, organismes, partis politiques, de et hors SGCV |
| Tarifs 2024 | <ul style="list-style-type: none">Associations communales / réunions politiques : gratuitParticuliers / organismes / entreprises SGCV : forfait 4h : 108 € ; journée sans repas : 208 €Particuliers / organismes / entreprises hors SGCV : forfait 4h : 127 € ; journée sans repas : 254€Particuliers / organismes / entreprises SGCV : journée avec repas : 317 €Particuliers / organismes / entreprises hors SGCV : journée avec repas : 380 € |

| Salle Hippolyte Chauvière | |
|----------------------------------|---|
| Adresse | 9 rue Hippolyte Chauvière |
| Capacité d'accueil | 96 personnes |
| Matériel disponible | Tables, chaises, tableau, réfrigérateur |
| Accessibilité | Particuliers, entreprises, associations, syndicats, organismes, partis politiques, de et hors SGCV |
| Tarifs 2024 | <ul style="list-style-type: none">Associations communales / réunions politiques : gratuitParticuliers / organismes / entreprises SGCV : forfait 4h : 99 € ; journée : 190 €Particuliers / organismes / entreprises HORS SGCV : forfait 4h : 115 € ; journée : 231 € |

| Espace associatif de la Bégaudière – Les Dunes | |
|---|--|
| Adresse | 40 rue des Couvreurs |
| Capacité d'accueil | 58 personnes |
| Matériel disponible | Tables, chaises, tableau, vidéoprojecteur, réfrigérateur |
| Accessibilité | Particuliers, entreprises, associations, syndicats, organismes, partis politiques, de et hors SGCV |
| Tarifs 2024 | <i>Idem Salle Hippolyte Chauvière</i> |

| Salle de la Chaussée | |
|-----------------------------|--|
| Adresse | 16 bis rue de la Chaussée |
| Capacité d'accueil | 30 personnes |
| Matériel disponible | Tables, chaises, tableau, réfrigérateur |
| Accessibilité | Particuliers, entreprises, associations, syndicats, organismes, partis politiques, de et hors SGCV |
| Tarifs 2024 | <i>Idem Salle Hippolyte Chauvière</i> |

| Petite et Grande salle des Mariages | |
|--|--|
| Adresse | 86 quai de la République |
| Capacité d'accueil | Petite salle : 15 personnes assises ; Grande salle : 35 personnes assises / 130 personnes debout |
| Matériel disponible | Tables, chaises, vidéoprojecteur, réfrigérateur |
| Accessibilité | Organismes partenaires de Saint-Gilles-Croix-de-Vie |
| Tarifs 2024 | Gratuit |

| Salles de la Conserverie | |
|---------------------------------|--|
| Adresse | 20 quai des Greniers |
| Capacité d'accueil | Salle 1 : 546 personnes (392 avec tables) ; salle 2 : 285 personnes (284 avec tables) ; salle 3 : 104 personnes |
| Matériel disponible | Salles de spectacle, salle de réunion, cuisine professionnelle, vaisselle, bar, vestiaire, tables, chaises, vidéoprojecteur, espace scénique, gradins, sonorisation |
| Accessibilité | Particuliers, entreprises, associations, syndicats, organismes, partis politiques, de et hors SGCV |
| Tarifs 2024 | Consultez le Service culturel – 02 51 55 07 87 – conserverie@saintgillescroixdevie.fr Associations communales : une gratuité par an |